

Hôpital en danger

Quel meilleur jour que la Saint-Valentin pour déclarer son amour ? Celui du personnel soignant pour l'hôpital public. Et qui dit Saint-Valentin dit fleurs, comme les roses blanches que le Collectif Inter Urgences a remis à la direction du CHRU de Brest.

Mais derrière les symboles, c'est surtout la détermination qui ressortait de l'action engagée, le 14 février, dans les rues de Brest et les couloirs de l'hôpital Morvan à l'appel du Collectif Inter-Urgences.

Le Parti Socialiste soutenait les actions menées dans tout le pays. « **Depuis de longs mois, le Comité Inter Urgences se mobilise pour la défense de l'hôpital public. Dénonçant les restrictions budgétaires, il se bat pour de meilleures conditions d'accueil aux urgences** », résume Vincent Duchaussoy, secrétaire national au Travail et au Dialogue social.

La dernière grande journée d'action remontait au 17 décembre. Malgré une très forte mobilisation, les réponses du gouvernement n'ont pas été à la hauteur des attentes. Sur 1,5 milliard promis par Agnès Buzyn, seul 1 million reviendrait au CHRU Brest-Carhaix. Pour un budget de 600 millions.

Un nouveau cap a donc été franchi dans la mobilisation avec la démission de plusieurs médecins de leur fonctions administratives.

La situation est si tendue que le moindre incident peut prendre des proportions alarmantes. Le 28 janvier, une surpopulation de patients aux urgences a donné lieu à un droit d'alerte déclenché par un membre du CHSCT. Quatre jours plus tard, le samedi 1^{er} février, un droit de retrait a eu lieu par les équipes faisant



Sauvons l'hôpital public

suite à une journée noire en matière d'afflux de patients, d'absence de lits d'hospitalisation et d'une alerte pour un cas supposé de Coronavirus.

Les commentaires de la direction du CHRU ont, en outre, contribué à jeter de l'huile sur le feu.

Le Collectif Inter Urgences a fermement dénoncé ces propos et a tenu à remettre les points sur les « i ». **« Les équipes des urgences du CHRU sont en grève depuis le 13 mai dernier. Des négociations ont eu lieu durant les mois de septembre à novembre sans parvenir à un protocole d'accord. Les équipes estiment que les solutions proposées ne correspondent pas à la réalité du terrain. »**

En outre, un agent des urgences est aujourd'hui mis en accusation. Suite aux événements du 28 janvier et du 1^{er} février, il a été convoqué pour un conseil disciplinaire et a été sanctionné par trois jours de mise à pied. À défaut de pouvoir régler la situation, le CHRU cherche à faire un exemple pour affaiblir le mouvement. Mais, compte tenu de la mobilisation constatée le 14 février, il est peu probable qu'il parvienne à ses fins. Et ce n'est pas la désertion de la ministre de la Santé qui va améliorer les conditions de travail dans les hôpitaux.

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 20/02/2020

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

1300

Voici le 1300^e numéro de Cap Finistère.

Depuis le 1^{er} septembre 1992, la Fédération du Finistère a donc publié 1300 numéros. Aucune publication politique dans le Finistère n'a une telle longévité.

En ces temps de mouvements « spontanés », de dégagisme et de « nouveau monde » cette solidité mérite d'être soulignée. Ces publications sont le socle de l'histoire des socialistes du Finistère, qui chaque semaine donnent leur point de vue, expliquent l'action de leurs élu.es, dans les communes, au Département ou à la Région, ou questionnent des universitaires ou des experts.

Contrairement à d'autres, nous avons un Cap, que nous exposons chaque semaine, et nous le suivons.

En ces temps de confusion générale, où certains peuvent, pour une gloire éphémère, renier ce qu'ils ont défendu hier, il n'est pas inutile de rappeler que nous, nous savons d'où nous venons et où nous voulons aller.

PS29

Notre plateforme

Chaque liste de gauche est confrontée à des réalités différentes : certaines sont dans la majorité, d'autres dans l'opposition. Certaines sont menées par des socialistes, d'autres par des candidats issus d'autres formations politiques.



Forough Salami-Dadkhah, le 8 février à Brest

Mais, quelle que soit la taille de la commune, les mêmes défis se posent aux candidats de gauche.

La Fédération du Finistère vient de publier une plateforme programmatique comprenant 33 propositions applicables par les collectivités de gauche dans des domaines comme l'attractivité des territoires, la transition énergétique, la démocratie participative ou les solidarités.

L'objectif n'est pas de donner un programme «clés en main», transposable dans les 277 communes et 21 intercommunalités du Finistère. Il s'agit d'outils dont pourront se doter les prochaines équipes municipales et communautaires.

La transition énergétique s'impose à tout le monde. La plateforme programmatique propose de mettre en place des COP26. Toutes les communes ne peuvent sans doute pas se doter d'un tel dispositif. Mais l'échelon intercommunal est tout à fait adapté. De quoi s'agit-il? De mettre autour d'une table l'ensemble des acteurs économiques, associatifs et institutionnels et chercher, ensemble, des solutions opérationnelles pour réduire leur empreinte carbone. Faut-il améliorer le réseau de transport en commun? Les entreprises peuvent-elle moduler leurs horaires? Favoriser le télétravail? Mutualiser des équipements? Les collectivités doivent jouer un rôle d'entraînement. Afin de montrer l'exemple, la plateforme propose qu'elles se dotent d'une charte écoresponsable pour sensibiliser leurs services au tri (trier les papiers, le verre, le matériel bureautique, etc.), éviter le gaspillage d'encre et de papier, limiter et valoriser les matières organiques de la collectivité, utiliser du matériel non jetable, éviter les produits toxiques, former les agents et les élus à l'éco-exemplarité, remplacer la flotte de véhicules légers par des véhicules électriques, etc.

« Pour entraîner les forces vives, les collectivités doivent d'abord, montrer l'exemple. »

Pour lutter contre l'étalement urbain et préserver le foncier agricole et les espaces naturels, la plateforme recommande une concertation avec tous

les acteurs (agriculteurs, élus locaux...) afin de répertorier les besoins et prendre les mesures nécessaires.

En outre, elle propose, sur le modèle du débat d'orientation budgétaire, d'instaurer un débat annuel d'orientation climatique au sein des assemblées municipales et communautaires.



Préserver le foncier agricole

La démocratie participative est une exigence pour toutes les communes. Plusieurs outils peuvent permettre de la faire vivre. D'abord, les budgets participatifs à hauteur, au moins de 5% du budget global d'investissement. Ensuite, les municipalités peuvent mettre en place un droit d'adresse citoyen en Conseil municipal et de pétition citoyenne.

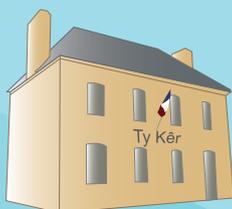
Cette plateforme servira immédiatement pour les équipes municipales. Mais ce travail s'inscrit aussi dans le temps plus long et constituera une base pour l'élaboration des projets, pour les élections départementales et régionales qui interviendront en 2021.

Quelques propositions



Projets alimentaires territoriaux

Fédérer les acteurs d'une commune autour d'une ambition partagée pour développer l'agriculture durable et une alimentation de qualité.



Droit d'adresse citoyen

Réformer le règlement intérieur du Conseil municipal afin que les habitants puissent poser une question en ouverture d'une séance.



Espace de parentalité

Créer des « espaces de parentalité » animé par des bénévoles formés pour accompagner les parents rencontrant des difficultés au sein de leur famille ou en milieu scolaire.

Procurations : il est temps d'y penser

Alors que la période d'inscription sur les listes électorales s'est achevée le 7 février, il est temps pour celles et ceux qui seront absents les 15 et 22 mars de penser à établir une procuration pour participer aux élections municipales, car, comme le dit l'adage : quand c'est fait, c'est plus à faire.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter par un électeur de son choix. La personne choisie pour voter est désignée librement, mais doit respecter certaines conditions. La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au Tribunal d'Instance ou auprès des autorités consulaires. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à deux conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Il n'est donc pas nécessaire d'être inscrit dans le même bureau de vote.

Le vote par procuration, contrairement à l'abstention, est un phénomène électoral encore mal étudié. Pourtant, depuis une dizaine d'années, la loi facilite l'usage de la procuration. Avant 2003, les vacances ne constituaient pas un motif suffisant pour pouvoir établir une procuration. Il fallait justifier de l'impossibilité de se rendre dans son bureau de vote. En 1995, les procurations ne représentaient que 3,6% des suffrages exprimés. Au second tour de la Présidentielle de 2007, ce taux était de 4,6%. En 2012, il atteignait 5,4%. Et pour la dernière Présidentielle de 2017, il était de 7%. La Bretagne se

situe parmi les régions où les électeurs ont le plus recours aux procurations avec une moyenne de 4 à 4,5% des inscrits.

Pour les électrices et les électeurs qui souhaitent participer au scrutin mais qui ne peuvent se rendre dans les bureaux de vote le jour de l'élection, il est désormais possible de remplir une demande de vote par procuration, depuis son ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne (<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/vote-procuration>). Il convient tout de même, ensuite, de se présenter en personne au Tribunal d'Instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (du lieu de résidence ou de travail).

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?



Ne laissez personne décider à votre place !

Pour les Municipales, les électeurs peuvent prendre contact avec la Fédération du Finistère du Parti Socialiste qui met en place une adresse mail (procurationsbzh29@gmail.com) de manière à pouvoir mettre en relation les électeurs qui ne peuvent être dans leur commune les 15 et 22 mars et des électeurs qui pourront porter leur procuration et voter pour la liste de leur choix.

La nouvelle donne post Brexit

La session du Conseil régional qui s'est tenue les 13 et 14 février était la première après le Brexit.

Loïc Chesnais-Girard a bien sûr évoqué cet événement qui concerne notre région au premier chef. « Le Brexit est le fait nouveau de ces dernières semaines. C'est bien entendu une priorité de porter les intérêts de la Bretagne et, en particulier, de nos marins pêcheurs, dans cette période. À défaut de ne plus être dans l'Union européenne, nous pouvons inventer de nouvelles relations ensemble, bénéfiques à notre culture commune, à notre économie », a annoncé le président du Conseil régional.

Pour l'instant, le Brexit n'a pas de répercussions sur l'économie bretonne. « C'est le résultat de l'action que nous menons au quotidien pour accompagner les entreprises pour faire émerger de nouvelles filières.

Cependant, le Brexit ouvre des perspectives nouvelles pour notre Région, comme l'a souligné Forough Salami-Dadkhah : « Tour à tour, les Parlements nord-irlandais, écossais et gallois se sont prononcés contre l'accord de sortie ratifié par la Reine, le 23 janvier.

Les élections générales du 12 décembre ont posé le cadre de cette

montée des tensions, en envoyant à Westminster 48 députés du Scottish National Party en Écosse, sur 59 sièges et pour la première fois en Ulster, une majorité de représentants nationalistes : neuf, contre huit unionistes.

La volonté anglaise de cimenter l'unité britannique sur le dos de l'Union européenne pourrait bien aboutir au résultat inverse : la perspective d'une indépendance écossaise et d'une réunification irlandaise n'a jamais été aussi palpable.

C'est tout l'environnement international de la Bretagne qui s'en trouverait bouleversé. Cette histoire ne doit pas se bâtir sans nous.

Nous avons en partage avec l'Irlande, le Pays de Galles, l'Écosse une histoire et une géographie communes, une culture commune et des intérêts communs. »



La Bretagne aux avant-postes

15 et 22 mars
Premier et second tours
des Municipales.

J-30

Bonnes campagnes
à toutes et à tous !

Un pays bloqué ?

Henry Leperlier

En votant pour le Sinn Féin, les Irlandais ont exprimé un profond ras-le-bol de la politique libérale, nous explique Henry Leperlier, conseiller consulaire, secrétaire de la section des Français de Dublin et membre du bureau fédéral de la FFE (Fédération des Français de l'Étranger).

Cap Finistère : Comment se fait-il qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour connaître le résultat des Législatives ?

Henry Leperlier : Le système électoral irlandais pour élire les députés qui siègent au Dáil est assez complexe. Il s'agit d'un vote préférentiel par circonscription. Les voix sont attribuées en fonction de calculs compliqués. C'est pour cette raison que le nombre de voix ne correspond pas au nombre de sièges.

Cap Finistère : Comment interpréter ces résultats ?

Henry Leperlier : Le Sinn Féin est le grand vainqueur de ces élections. Il devance le Fianna Fáil et surtout le Fine Gael du Taoiseach sortant Leo Varadkar.

Le Fianna Fáil est un parti populiste de droite qui a poussé le clientélisme à un point difficilement imaginable pour les Français. Ses députés tiennent ce qu'ils appellent des « clinic » (ce ne sont pas uniquement les députés de FF, ceci est valable pour tous les partis, le mot « clinic » est un terme normal de politique irlandaise) où ils jouent un rôle d'assistante sociale pour accomplir tout type de démarches administratives. Il constituait une machine électorale très bien rodée d'où la surprise de la voir devancée par le Sinn Féin.

Le Fine Gael est un parti de droite au passé peu glorieux (comme tous les partis irlandais de longue date, à l'exception du Parti travailliste) avec un passé violent, ce sont ses prédécesseurs qui ont signé les accords entérinant la partition de l'Irlande. Il a eu aussi une faction fasciste dans les années 1930, les Blue Shirts.

À cela, il faut ajouter les indépendants qui sont difficilement classables et peuvent faire ou défaire les majorités. C'est assez surprenant pour des Français mais en Irlande, des candidats peuvent se faire élire en défendant l'idée qu'on peut conduire en état d'ivresse (les frères Healy-Rae dans le Kerry).

Le Parti vert effectue aussi une percée. Mais il faut se rappeler que c'est grâce aux voix des députés de ce parti qu'en 2008 l'Irlande a renfloué ses banques et adopté un plan d'austérité qui s'est traduit, entre autre, par une baisse de 25 % des salaires dans la fonction publique.

Les Irlandais ont voté Sinn Féin pour



dénoncer leurs conditions de vie et en particulier, le système de santé et le logement.

Les patients doivent tout payer. Un passage aux urgences coûte 100 euros. Une consultation entre 50 et 60 euros. Même en payant, les délais pour des examens comme un scanner sont extrêmement longs.

Mais c'est surtout la question du logement qui exaspère les Irlandais. Les loyers pour des maisons très banales peuvent atteindre 2200 euros à Dublin. Et il n'est pas possible d'habiter en dehors de la capitale lorsqu'on y travaille puisque le réseau de transport en commun est déplorable. Pour s'attaquer sérieusement à ce problème, il faudrait réviser la constitution. En effet, elle garantit le droit de propriété et empêche de protéger pleinement les locataires qui ne disposent quasiment d'aucun droit.

Il faut savoir, pour comprendre cette situation qu'un tiers des députés de la précédente assemblée étaient des propriétaires de logements qu'ils louent.

À cela il faut ajouter que l'actuel gouvernement a refusé de percevoir les impôts qu'Apple aurait dû régler. En effet, l'Union européenne a condamné Apple à payer 12 milliards d'euros. Mais, par peur que les entreprises quittent l'Irlande, le gouvernement ne les a pas réclamés. Ils sont sur un compte bloqué. Je pense que cette peur de voir les multinationales quitter l'île n'est absolument pas justifiée.

Cap Finistère : La percée du Sinn Féin annonce-t-elle une réunification de l'île ?

Henry Leperlier : La question du Brexit a, je crois, très peu joué dans le vote des Irlandais. Évidemment tout Irlandais vous dira qu'il est pour la réunification de l'île. Mais compte tenu de ce que je viens de vous dire à propos du système de santé, se posera immédiatement la question : qui paye ? Car, le système de santé, au Nord est bien plus avantageux pour les patients. Si une réunification doit se traduire par un alignement sur ce qui se passe en Eire, les Nord-Irlandais ne seront certainement pas d'accord.

Les Irlandais ont déjà intégré le Brexit et ont engagé des discussions avec la Bretagne ou la Normandie pour continuer leur commerce avec l'Union européenne.

Texte intégral sur www.ps29.bzh

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428
N° 1300 - Vendredi 21 février 2020
www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFP

